



Concours d'écriture et de création vidéo auprès des lycéens et apprentis

Préambule

Le 10 décembre 2022 a été marqué par le 10^{ème} anniversaire de la remise du prix Nobel de la Paix à l'Union Européenne. Ce prix, attribué alors pour la première fois à une institution politique, saluait soixante ans de paix dans un continent si souvent ravagé par la guerre, la réconciliation entre la France et l'Allemagne et, aussi, le travail de l'Union en tant que phare de la démocratie.

Les présidents de Régions, autour de Carole DELGA, Présidente de Régions de France, et Renaud MUSELIER, Président délégué, ont souhaité marquer cet anniversaire en appelant les jeunes français à mesurer, par eux-mêmes, ce qu'ils ont à défendre en choisissant le camp de la démocratie, du droit et de la paix, au moment où la guerre tonne à nouveau sur notre continent.

Régions de France a décidé d'organiser, avec l'appui de chaque Région, un concours de la « Jeunesse Européenne pour la Paix ».

Article 1 - Objet du concours

Le concours d'écriture et de création vidéo organisé par l'association Régions de France avec l'appui des 18 Régions s'adresse aux lycéens et aux apprentis sur le thème de la paix en Europe.

Il se conclura par des remises de prix le mardi 16 mai 2023. Ce prix est dénommé « **PRIX DES RÉGIONS RENÉ CASSIN** », avec l'autorisation de la Fondation René Cassin - Institut international des droits de l'homme.

Article 2 - Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toutes les classes de lycéens et apprentis jusqu'à l'âge de 20 ans inscrits dans un établissement français.

Il est gratuit et sans obligation de participation. La création est présentée par une classe dans le cadre d'un projet pédagogique emmené par un professeur.

Les classes participantes présenteront, **AU CHOIX** :

1. **Un texte écrit en français de maximum 1000 mots** (en Times New Roman, taille 12, interligne 1,5) sur la notion de paix en Europe : Quelle signification a pour vous la paix en Europe ? Comment y contribuer en tant que jeune aujourd'hui, dans votre vie de tous les jours, là où vous vivez ? La forme du texte est libre (récit, article, poème, nouvelle, lettre, ...). Le fichier ne devra pas comporter l'identité de l'auteur.

2. **Une vidéo de maximum deux minutes exprimée en français** (pouvant être réalisée par un téléphone portable) sur la notion de paix en Europe : Quelle signification a pour vous la paix en Europe ? Comment y contribuer en tant que jeune aujourd'hui, dans votre vie de tous les jours, là où vous vivez ? Format de la vidéo libre.

Pour concourir, les classes participantes devront envoyer leur texte **OU** vidéo par mail à l'adresse suivante : concourseurope@regions-france.org **avant le vendredi 14 avril 2023, minuit.**

Le professeur qui accompagne la classe dans ce projet enverra la création par mail et devra préciser :

- Ses prénom et NOM
- Identification de la classe
- Nom de l'établissement et son adresse
- Numéro de téléphone contact

L'expéditeur devra joindre le fichier en pdf du texte présenté **OU** fichier vidéo (format libre d'envoi).

Article 3 - Contenus

Les œuvres doivent se conformer à la législation en vigueur en France. Les classes participantes s'engagent à ne pas réaliser des textes ou vidéos :

- Contraires aux règles d'ordre public, notamment la réglementation applicable en matière de prévention des actes à caractère raciste, antisémite, pornographique et pédophile et, plus généralement, aux bonnes mœurs,
- Contraires à toute disposition relative au respect de la vie privée, au droit de la propriété intellectuelle, au droit de la presse, au droit des brevets, au droit des marques ainsi qu'au droit à l'image ou à la voix ;
- A caractère manifestement diffamatoire ou injurieux.

Article 4 – Prix du concours et organisation

Le jury de Régions de France sélectionnera un texte et une vidéo et deux prix seront donc attribués à cette occasion aux deux classes lauréates.

Les deux prix seront remis le mardi 16 mai 2023 dans un lieu emblématique à Paris qui sera précisé ultérieurement.

Les frais de transport des lauréats et accompagnateurs seront pris en charge par Régions de France.

Article 5 - Sélection et jury

Un jury présidé par une personnalité indépendante de Régions de France sélectionnera les deux prix.

Les critères de sélection sont les suivants : créativité, liberté d'expression et capacité à transmettre un message de paix.

Article 6 – Prix

Les classes lauréates du meilleur texte et de la meilleure vidéo seront respectivement invitées à passer une journée à Strasbourg pour visiter le Parlement européen. La date sera fixée en lien avec l'établissement scolaire pour tenir compte des contraintes d'agenda.

Article 7 - Droits d'utilisation

Les participants autorisent l'organisation à publier leurs textes et leurs vidéos en mentionnant le nom de la classe et l'établissement. Ils autorisent également le comité d'organisation à les mettre en ligne, sur les sites des organisateurs et via les réseaux sociaux.

Les organisateurs s'engagent à ne faire aucune exploitation commerciale ni usage à but lucratif des œuvres. Les auteurs participants restent propriétaires des droits de leur œuvre pendant et après le concours.

Article 8 – Respect du règlement

La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement et des décisions du jury.

Article 9 - Données personnelles

Les informations recueillies par mail sont enregistrées dans un fichier informatisé par Régions de France (1 quai de Grenelle – 75015 Paris - Tél : 01 45 55 82 48 - courriel : contact@regions-france.org) pour permettre l'identification des participants au concours d'écriture et de création visuelle. La base légale du traitement est le consentement.

Les données sont conservées pendant la durée de déroulement complet du concours.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également

vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Régions de France : par courriel : concourseurope@regions-france.org - adresse postale : 1, quai de Grenelle – 75015 Paris.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.